ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE AFMcK 2015

Conformément à l'article 12 des statuts de l'AFMcK, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFMcK à lieu à **LILLE**, lors des JFK

(Lille Grand Palais, 1, Boulevard des Cites-Unies, 59777 EURALILLE),

Samedi 7 **FEVRIER** 2015 à 17h30.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1. Emargement des participants et vérification des mandats.
- 2. Désignation du secrétaire de séance.
- 3. Approbation du rapport moral du président.
- 4. Approbation du rapport financier présenté par le trésorier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.
- 5. Renouvellement des partenariats : « Essentiel médical », « Société Française de Kinésithérapie », « MonsiteKiné ».
- 6. Approbation de la réalisation une version « Ipad » du logiciel de bilan MDT.
- 7. Fixation du montant des cotisations 2015 et 2016.
- 8. Élection des membres du Conseil d'Administration.
- 9. Questions diverses.

Les membres désirant présenter leur candidature au conseil d'administration doivent se manifester dès maintenant. (secretariat@afmck.fr).

Les adhérents voulant se porter candidats pour tel ou tel poste du bureau ou faire leur entrée au Conseil d'Administration sont priés de se manifester dès maintenant également.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 2 mandats. Vous pouvez dès à présent demander un mandat à : secretariat@afmck.fr

Je vous rappelle également que, par application de l'article 12 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Enfin, seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale, en vertu de l'article 12 des statuts.

Fait à EYBENS, le 07/01/2015

Le Président, Jacky OTERO